



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

immobilier

Question écrite n° 79795

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de M. le Premier ministre sur le référé rendu public, le 19 mars 2015, par la Cour des comptes, concernant le premier bilan de la politique immobilière de l'État redéfinie en 2009. La Cour préconise de renforcer la supervision des programmations immobilières des ministères, dans une étroite concertation entre la direction du budget et France Domaine. Il lui demande les intentions du Gouvernement sur cette recommandation.

Texte de la réponse

Le renforcement de la supervision des programmations immobilières des ministères s'inscrit pleinement dans la modernisation de la politique immobilière de l'État et de son architecture budgétaire. Ainsi, une première étape a été franchie dans le cadre de la préparation du budget triennal 2015-2017 puisque les ministères doivent désormais produire, au moment des conférences budgétaires, une programmation pluriannuelle immobilière physique et financière intégrant à la fois les crédits ministériels et les instruments mutualisés. Cette mesure permet d'améliorer la programmation en dépenses, de mieux articuler les outils budgétaires de la politique immobilière et de renforcer l'analyse des grands projets.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Le Ray](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79795

Rubrique : État

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 mai 2015](#), page 3699

Réponse publiée au JO le : [13 octobre 2015](#), page 7690